



I- AU GRADE D'OFFICIER

M. BANKOLE Mamadou Latifou pour prendre rang du 1er Août 1971.

II- AU GRADE DE CHEVALIER

- MM. - ADJALLA Roger pour prendre rang du 1er Août 1969.  
- ASSANI Chakirou pour prendre rang du 1er Août 1971.  
- COFFI Richard pour prendre rang du 1er Août 1971.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel de La République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 Novembre 1995.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

  
Nicéphore D. S O G L O

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,

  
Grégoire-Gilbert GBENOU